

Conseil communautaire du 03 décembre 2014

Compte rendu succinct

Le Conseil communautaire a :

- **EMIS** un avis défavorable sur le projet de schéma régional de coopération intercommunal du 5 août 2014, reçu au siège de l'agglomération le 8 septembre 2014 (unanimité : 39 pour) ;
- **PRIS ACTE** du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) émis par Aménagement 77 pour l'année 2013 sur l'Espace d'Activités Economiques de la Tuilerie, à Chelles ;
- **PRIS ACTE** du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) émis par Aménagement 77 pour l'année 2013 sur la ZAC du Gué de Launay, à Vaires-sur-Marne ;
- **PRIS ACTE** du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) émis par Aménagement 77 pour l'année 2013 sur la ZAC du Sud Triage, à Chelles et Vaires-sur-Marne ;
- **APPROUVÉ** l'avenant n°1 à la concession d'aménagement de la ZAC du Gué de Launay, à Vaires-sur-Marne, avec la société Aménagement 77, modifiant l'article 20.2.1 inséré sous l'article 20 relatif aux modalités d'imputation des charges de l'aménageur, **DIT** que les autres dispositions de la concession d'aménagement restent inchangées, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer cet avenant, ainsi que toute pièce y afférente (unanimité : 41 pour) ;
- **APPROUVÉ** l'avenant n°3 à la concession d'aménagement de la ZAC du Sud Triage, à Chelles et Vaires-sur-Marne, avec la société Aménagement 77, modifiant l'article 20.2.1 inséré sous l'article 20 relatif aux modalités d'imputation des charges de l'aménageur, **DIT** que les autres dispositions de la concession d'aménagement restent inchangées, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toute pièce y afférente (unanimité : 41 pour) ;
- **PRIS ACTE** du Compte Rendu Annuel émis par la SEM M2CA pour l'année 2013 sur la ZAC de la Régalle, à Courtry ;
- **APPROUVÉ** le versement d'une avance de trésorerie à la SEM M2CA afin de couvrir les besoins de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Régalle, à Courtry, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer la convention d'avance de trésorerie dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Régalle, à Courtry, ainsi que tout document y afférent, **DIT** que les sommes sont inscrites au budget communautaire 2014 (à la majorité absolue des suffrages exprimés : 23 pour, 6 contre, 6 abstentions et 6 ne prenant pas part au vote) ;

- **ADOPTÉ** la décision modificative de crédits n°2 du Budget principal - exercice 2014, qui s'équilibre (à la majorité absolue des membres présents et représentés : 32 pour, 6 contre et 3 abstentions) ;
- **ADOPTÉ** la décision modificative de crédits n°1 du Budget annexe « Assainissement » - exercice 2014, qui s'équilibre (unanimité : 41 pour) ;
- **FIXÉ** la redevance d'assainissement pour 2015 à 0,8490 euros le m³ (unanimité : 41 pour) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015, pour le Budget Principal, ainsi que pour le Budget annexe des immeubles de rapport et le Budget annexe « Assainissement », dans la limite du quart des crédits votés par chapitre pour l'exercice 2014, comme suit :

➤ Pour le Budget Principal :

Chapitre 20 :	178.977 €
Chapitre 204	420.097 €
Chapitre 21	745.966 €
Chapitre 23	1.855.525 €
Opération 10	299 €
Opération 11	7.750 €
Opération 12	20.000 €

➤ Pour le Budget annexe des immeubles de rapport :

Chapitre 20 :	31.750 €
Chapitre 21	256.617 €
Chapitre 23	106.000 €

➤ Pour le Budget annexe « Assainissement » :

Chapitre 21	1.905 €
Opération 1003	100.117 €
Opération 1202	2.653 €
Opération 1301	22.941 €
Opération 1302	50.000 €
Opération 1304	11.750 €
Opération 1306	30.000 €
Opération 1401	93.750 €

(unanimité : 41 pour) ;

- **ARRÊTÉ** la liste des commissaires de la CIID aux fins de présentation à la Direction départementale des Finances Publiques, **DIT** que la liste a été établie sur proposition des communes membres de la Communauté d'agglomération conformément à l'article 1650 A du Code général des impôts (unanimité des suffrages exprimés : 35 pour et 6 ne prenant pas part au vote) ;
- **APPROUVÉ** la prorogation de la durée de la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et la ville de Brou sur Chantereine jusqu'au 31 décembre 2020, **DÉCIDÉ** de fixer l'enveloppe financière de la convention à 4 millions d'euros et d'étendre le périmètre d'intervention à l'ensemble de la zone UA, **AUTORISÉ** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine à signer l'avenant n°2 à cette convention (unanimité : 41 pour) ;

- **APPROUVÉ** la prorogation de la durée de la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) et la ville de Courtry jusqu'au 30 juin 2016, **AUTORISÉ** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine à signer l'avenant n°3 à cette convention (unanimité : 41 pour) ;
- **APPROUVÉ** la prorogation de la durée de la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) et la ville de Chelles jusqu'au 30 juin 2016, **AUTORISÉ** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine à signer l'avenant n°4 à cette convention (unanimité : 41 pour) ;
- **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal de Transport du Bassin Chellois et des Communes Environnantes (SITBCCE), ainsi que des rapports d'activité du réseau APOLO7 et du service APOLO+ ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine à signer l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Chelles, **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget principal de l'année 2015 (unanimité : 41 pour) ;
- **DÉCIDÉ** de lancer une nouvelle procédure de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Chelles (unanimité : 41 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention, d'un montant de 4.500 euros, à l'association Collectif Chrétien d'Action Fraternelle, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire 2014 (unanimité : 41 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention, d'un montant de 1.000 euros, à l'Association Vaincre le Cancer Solidairement (AVACS), **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire 2014 (unanimité : 41 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention, d'un montant de 5.000 euros, à la ville de Brou-sur-Chantereine en soutien à l'organisation de la manifestation « Livres en scène », **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire 2014 (unanimité : 41 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention, d'un montant de 1.000 euros, à l'association Saint-Baudile/Saint-François, en soutien au projet de rénovation du dernier tableau du chœur de l'Eglise, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire 2014 (unanimité : 41 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention, d'un montant de 2.000 euros, à l'association Union Sportive de Vaires Entretien et Compétition (USVEC), en soutien à l'organisation des 30^{ème} Foulées vairoises, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire 2014 (unanimité : 41 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention, d'un montant de 300 euros, à l'Association Sportive Chelloise (ASC) pour sa section Athlétisme, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire 2014 (unanimité : 41 pour) ;

- **APPROUVÉ** le nouveau tarif horaire annuel de 1.757,50 € TTC proposé par les Centres Musicaux Ruraux, à compter du 1^{er} janvier 2015, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'avenant au protocole d'accord fixant le nouveau tarif avec les Centres Musicaux Ruraux, ainsi que tout document y afférent, **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2015 de la Communauté d'agglomération Marne et Chanteraine (unanimité : 41 pour) ;
- **APPROUVE** les tarifs 2014 fixés pour la refacturation des prestations de reprographie de la Direction de la communication, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces tarifs (unanimité : 41 pour) ;
- **PRIS ACTE** des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs.

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n°83.1025 du 28 novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n°84.44 du 23 novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.